



## Opération « commune citoyenne »

Sydom du Jura (Jura)



*Le Sydom gratifie financièrement les communes ou les résidences en habitat collectif les plus performantes en matière de tri (photo : Sydom du Jura).*

En 1998, le Sydom du Jura a mis en place l'opération « commune écocitoyenne 1<sup>ère</sup> génération » suivi en 2001 du programme « commune écocitoyenne 2<sup>e</sup> génération ». Les communes candidates s'engagent à donner à leurs habitants les moyens de respecter les consignes de tri et à promouvoir la gestion raisonnée des ordures ménagères. Cette démarche qualité, inspirée par les concepts du développement durable, a pour résultat de récompenser les meilleurs trieurs par le versement d'une subvention aux communes concernées. Cette dernière doit être affectée à des investissements en rapport avec le programme et permettre une amélioration du cadre de vie et de l'environnement des habitants au travers d'objets recyclés par exemple. Grâce à cette opération, le taux de refus dans les bacs de produits recyclables a baissé de façon remarquable.

**Date de lancement du projet :** 1998.

**Porteur :** Syndicat départemental de traitement des ordures ménagères (Sydom du Jura).

**Population :** 250 000 habitants.

### Contexte :

Le Sydom du Jura fédère 7 syndicats de collecte qui regroupent aujourd'hui 539 communes soit 250 000 habitants représentant 99,4 % de la population du Jura. Afin de responsabiliser les citoyens sur la maîtrise des coûts, le Sydom s'est donné les moyens humains et financiers de faire admettre à l'habitant « trieur » que son geste, évitant d'incinérer des déchets recyclables, permet à sa commune de recevoir une subvention en contrepartie des efforts réalisés.

### Partenaires :

- Communes.
- Résidences d'habitat collectif.

### Dates clés :

1998 : le contrat citoyen testé sur 4 communes pilotes.

1999 : expérience poursuivie sur les 4 communes pilotes et sur 34 autres communes (soit une par canton) et sur 12 résidences d'habitat collectif.

2003 : 70 communes signataires du contrat.

2005 : 87 communes signataires du contrat.

### Objectifs :

Lier le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers à la qualité et la quantité de déchets ménagers déposés par les habitants dans le bac bleu individuel qui reçoit les emballages « propres et secs » et les « journaux magazines ».

### Points forts :

- Baisse importante du taux de refus.
- Apparition d'un nouveau gisement de produits recyclables.



## Le développement durable, c'est possible !

- Abaissement des coûts de tri et de traitement des ordures ménagères.

### Points faibles :

- Système non pérenne puisque plus il sera étendu, plus la qualité moyenne du tri augmentera, plus il sera difficile aux communes d'obtenir des gratifications intéressantes.

### Principes :

Dès 1998, le Syndicat départemental de traitement des ordures ménagères du Jura lançait l'opération « Commune éco-citoyenne 1ère génération » basé sur le principe du reversement d'une partie de la taxe sur les ordures ménagères aux habitants en fonction de la qualité du tri. A partir de 2001, ce sont les syndicats de collecte qui ont pris la compétence factures des ordures ménagères. Redistribuer une partie de la taxe aux habitants était donc beaucoup plus difficile à gérer. L'opération « commune éco-citoyenne 2ème génération » était alors lancée. Le Sydom gratifie financièrement les communes ou les résidences en habitat collectif les plus performantes en matière de tri.



Le bac bleu doit recevoir les emballages recyclables, le gris les ordures ménagères (photo : Sydom du Jura).

La commune ou la résidence d'habitat collectif intéressée passe un « accord » avec le Sydom du Jura et signe un contrat d'un an renouvelable sur 3 ans. Un état zéro des bac bleus est élaboré sur la commune ou la résidence par des agents du Sydom : ils analysent le contenu de tous les bacs bleus du territoire concerné (taux de remplissage et conformité des déchets déposés dans le bac) et reportent ces résultats sur une grille référentielle. Un indicateur est établi à partir de la qualité du contenu des bacs bleus.

Des analyses des bacs sont effectuées par ces mêmes agents à intervalles réguliers (mais sans date fixe) trois fois par an. Les résultats de la commune ou de la résidence sont comparés à la moyenne départementale. Si elle trie mieux que la moyenne départementale, le Sydom verse alors une subvention à la commune qui s'engage à faire des investissements en rapport avec le programme pour permettre une amélioration du cadre de vie et de l'environnement des habitants : achats de mobilier (aménagement d'abris pour les bacs collectifs, achat de composteurs...) ou de fournitures en matériaux recyclés par exemple. Cette nouvelle formule rencontre beaucoup de succès auprès des communes.

Chaque commune ou résidence récompensée pour ses performances est présentée comme éco-citoyenne.

### Résultats en matière de...

#### \* Environnement :

- Augmentation du taux de recyclage, ce qui permet d'économiser les ressources naturelles.

#### \* Economie :

- Abaissement des coûts de tri et de traitement des ordures ménagères.

#### \* Social :

- Amélioration du cadre de vie grâce aux subventions obtenues pour les efforts de tri.
- Responsabilisation du citoyen dans la maîtrise des coûts liés aux ordures ménagères.

### Clés de la réussite

- Mise en place par la collectivité d'une campagne de communication adaptée pour convaincre le citoyen de l'importance du geste du tri pour la préservation de l'environnement.



### Chiffres clés

- 6 résidences participantes et 87 communes participantes en 2005.
- En 2003, une qualité de 87 % a permis aux 57 communes participantes de bénéficier de 25 069,16 € de subvention.
- En 2004, une qualité de 86 % a permis aux 48 communes participantes de bénéficier de 19 691,82 € de subvention.

### Coûts

Coût de traitement pour le Sydom :

\* 98 €/tonne pour le « gris » c'est à dire les ordures ménagères

\* Pour le « bleu » c'est-à-dire des déchets recyclables :

- 25 €/tonne si moins de 15 % de refus
- 50 €/tonne si le taux de refus est entre 15 et 25 %
- 75 €/tonne si le taux de refus est entre 25 et 35 %
- 98 €/tonne si le taux de refus est supérieur à 35 %

Réduction de 3,75 € par habitant maximum pour les communes éco-citoyennes, sur une facture de 60 € par habitant en moyenne (soit 6 %), en fonction de leurs actions et de leurs résultats.

### Quelques exemples d'actions réalisées par les communes écocitoyennes

- Information de chaque foyer sur le compostage individuel avec d'éventuels soutiens financiers pour les personnes souhaitant acquérir un composteur individuel.
- Organisation de réunions publiques avec les élus et les habitants.
- Organisation d'animations dans les écoles et les associations.
- Mise en place du tri à l'école avec installation de corbeilles à l'intérieur des classes et dans la cour pour inciter les enfants à adopter les bons gestes de tri comme à la maison.
- Collecte des cartouches d'encre et de piles usagées en mairie ou à l'école.
- Envoi de courrier aux mauvais trieurs pour faire suite aux contrôles de bacs.
- Mise en place de composteurs collectifs pour les logements locatifs.
- Création de pochette de bienvenue pour les nouveaux habitants des communes avec les heures de collecte, l'adresse et les horaires d'ouverture de la déchèterie la plus proche, ainsi que les consignes de tri, une information sur le programme commune éco-citoyenne...

### Contacts

Aurélie Rat

Adjointe d'animation

Sydom du Jura

350, rue René Maire 39000 Lons-le-Saunier

Tél. : 03 84 47 44 41 - Fax : 03 84 24 01 47

E-mail : [ambassadrice@letri.com](mailto:ambassadrice@letri.com)

Site Internet : <http://www.letri.com>